



## RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada Service national de passation de marchés

Soumission par télécopieur: 1-855-983-1808 Soumission par courriel:

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

## INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

#### Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Soumission à: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada Gatineau, Qc

<b>Title-Sujet</b> LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort Wellington					
Solicitation No No. de l'invitation 5P468-22-0149/A			Date: 24 octobre 2022		
GETS Reference No. – No de référence de SEAG PW-22-01008805			Client Ref. No. – No. de réf du client. 1175		
Solicitation	n Closes – L'invitation	prer	nd fin :		
		e <b>Zone - Fuseau horaire</b> E - EST			
F.O.B F.A.B. Plant-Usine			Other-Autre:		
Address Inqui Christine Pi	ries to: - Adresser toute de ché <u>Chris</u>		e de renseignements à : <u>piche@pc.gc.ca</u>		
Telephone No	No de téléphone		Fax No. – No de FAX:		
873-355-8841			(855) 983-1808		
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:					
See Herein	– Voir aux présentes				

## TO BE COMPLETED BY THE BIDDER À ÊTRE COMPLÉTÉ PAR LE SOUMISSIONAIRE

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entre	preneur
Address - Adresse	_
Addiess - Adiesse	
Name of person authorized to sign on behalf of the	
Nom de la personne autorisée à signer au nom du f	ournisseur/ de l'entrepreneur
Title - Titre	
Title - Titre	
Title - Titre  Telephone No N° de téléphone:	
Telephone No N° de téléphone:	
Telephone No N° de téléphone:	
Telephone No N° de téléphone:	
Telephone No N° de téléphone:	Date



Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1175 File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington

## **INVITATION À SOUMISSIONNER**

## AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

# LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.

# LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres est <u>soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca</u>. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que <u>soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca</u> ne seront pas acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le 1-855-983-1808.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

## RÉVISIONS DES GARANTIES DE SOUMISSION ET CONTRACTUELLES

Les soumissionnaires sont informés que les exigences relatives à la présentation des garanties ont été révisées. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs garanties conformément aux instructions révisées, comme indiqué ci-dessous.

IG08 du R2710T a été modifié, voir IP05 Exigences en matière de garantie de soumission.

CG9.2.2 du R2890D a été modifiée, voir CS07 Types et montants de la garantie contractuelle.

## **DÉPÔT DIRECT**

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à: <a href="http://www.depotdirect.gc.ca">http://www.depotdirect.gc.ca</a>

Avis aux soumissionnaires : Il n'y aura pas d'ouverture publique aux fins de la présente demande de soumissions. Voir l'IP06 pour de plus amples instructions.

Amd. No. - N° de la modif. 000 Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1175 File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-

Wellington

#### TABLE DES MATIÈRES

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission

- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IP06 Résultats de l'appel d'offres
- IP07 Fonds insuffisants
- IP08 Période de validité des soumissions
- IP09 Documents de construction
- IP10 Sites Web

## <u>R2710T</u> INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2022-01-28)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-dauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-dauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soum issions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement soumission

## **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

## CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité
- CS02 Condition d'assurance
- CS03 Changements aux conditions générales
- CS04 Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place
- CS05 Types et montants de la garantie contractuelle

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature
- APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS
- APPENDICE 2 DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS
- APPENDICE 3 LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

## ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Amd. No. - N° de la modif. 000 Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1175

File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-

## Wellington INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

#### IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission <u>R2710T</u> (2022-01-28)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis:
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

3. Les offres reçues par télécopieur et par courriel seront acceptées comme étant officielles. Les offres reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.

R2710T section IG09, ajoutez le paragraphe suivant:

- Les offres reçues par télécopie et par courrier électronique seront acceptées comme étant officielles et doivent répondre aux exigences suivantes;
  - a) Doivent être complétées et soumises sur le formulaire de soumission et d'acceptation prévu
  - b) Doivent indiquer:
    - Numéro du projet
    - Numéro de l'invitation
    - Nom du soumissionnaire
    - Heure et la date de clôture
  - c) Le soumissionnaire doit fournir une copie électronique de sa garantie de soumission. L'APC vérifiera la validité du dépôt de garantie après la clôture.
  - d) Doit être reçue avant l'heure de clôture des offres au numéro de télécopieur **1-855-983-1808** ou par courriel à <u>soumissionsami-bidsrpc@pc.qc.ca</u>.

## IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel <u>christine.piche@pc.gc.ca</u>. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la <u>R2710T</u> toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1175 File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington

- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

- 1. Il y aura une visite des lieux optionnelle le **9 novembre 2022** à **10 :00 AM (HNE)**. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au Lieu historique national du Fort-Wellington, Centre des visiteurs Porte principale 370, rue Vankoughnet, Prescott, ON K0E 1T0.
- 2. <u>Équipement de sécurité</u> Il est obligatoire pour toute personne visitant le site de porter l'équipement de protection personnel approprié (lunettes de sécurité, chaussures de sécurité, veste et casque de chantier, etc.). Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de sécurité requis se verront refuser l'accès au site.
- 3. Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le **8 novembre 2022** pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui y assisteront. Les soumissionnaires peuvent être invités à signer une feuille de présence. Les soumissionnaires qui ne sont pas présents ou qui n'envoient pas de représentant ne se verront pas accorder un autre rendez-vous, mais ils ne seront pas empêchés de soumettre une offre. Toute clarification ou modification de l'appel d'offres résultant de la visite des lieux sera incluse dans un amendement à l'appel d'offres.

## **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une offre peut être révisée par télécopieur ou par courrier électronique conformément à la IG10 de <u>R2710T</u>. Le numéro de télécopieur pour la réception des révisions est le 1-855-983-1808 et l'adresse courriel est <u>soumissionsami-bidsrpc@pc.qc.ca</u>.

## IP05 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION

<u>R2710T</u> – Instructions générales – Services de construction – Les modifications suivantes sont apportées aux Exigences relatives à la garantie de soumission :

Supprimer l'IG08.2 et remplacer par ce qui suit :

- 2. Le cautionnement de soumission (formulaire <u>PWGSC-TPSGC 504</u>) doit être présenté dans un formulaire approuvé, dûment rempli et portant des signatures valides et exécutoires ainsi que le sceau d'une compagnie de cautionnement approuvée dont les cautionnements sont acceptés par le gouvernement du Canada au moment de la clôture des soumissions ou d'une compagnie désignée à l'Appendice L, <u>Compagnies de cautionnement reconnues</u>, du Conseil du Trésor.
- 2.1 Un cautionnement de soumission doit être soumis dans un format électronique s'il répond aux critères suivants :
  - a. La version soumise par le soumissionnaire doit être un fichier électronique crypté d'un certificat numérique intégré vérifiable par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.
  - b. La version soumise doit être consultable, imprimable et stockable dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doit être présentée dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF.
  - c. La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, et ce, à la discrétion du Canada.

1175

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington

- d. La vérification sera confirmée par la compagnie de cautionnement ou par un fournisseur de services de vérification approuvé par la compagnie de cautionnement.
- e. Si un cautionnement original ou vérifiable n'est pas présenté, la soumission sera jugée non conforme. Les soumissions non conformes seront rejetées.
- 2.2 Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.
- 2.3 Les cautionnements qui réussissent au processus de vérification seront considérés comme originaux et authentiques.

## IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

- 1. Il n'y aura pas d'ouverture publique au moment du dépôt des offres.
- 2. L'offre recevable présentant le prix le plus bas sera recommandée pour l'attribution du contrat.
- 3. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courriel électronique à <a href="mailto:christine.piche@pc.qc.ca">christine.piche@pc.qc.ca</a>.

## **IP07 FONDS INSUFFISANTS**

- Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse:
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sousalinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournis seurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

#### 1P08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1175 File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington

- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

#### IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie électronique des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

#### **IP10 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <a href="http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL">http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL</a>

Achats Canada page d'occasions de marché https://canadabuvs.canada.ca/fr/occasions-de-marche

Sanctions économiques canadiennes http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf</a>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) http://www.tpsqc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) http://www.tpsqc-pwqsc.qc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html</a>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/formulaires-forms-fra.html</a>

Formulaire de déclaration

http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

Accord Commerciaux

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington

## **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- 1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis:
  - d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2022-01-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2019-05-30);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);
sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires		,

- Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1175 File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington

## CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

## CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

## 1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

## 2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

### 3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

## 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

### 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

## CS03 CHANGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES

**AJOUTER** ce qui suit à CG8.4 de <u>R2880D</u> (2019-11-28)

CG8.4.5 Les délais pour entamer et achever les négociations prévues dans les CG8.4.1, CG8.4.2 et CG8.4.3 peuvent être prolongés par le Canada pour une période maximale de 30 jours si, de l'avis exclusif du Canada, une prolongation est nécessaire pour l'une des raisons suivantes :

- a) le différend est complexe au point qu'une évaluation de la demande par une tierce partie ou un autre professionnel est nécessaire ;
- b) au cours des négociations, l'entrepreneur soulève de nouvelles questions ou de nouveaux points qui n'avaient pas été mentionnés dans l'avis de différend ;

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1175

File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington

- c) si le Canada ou l'entrepreneur a besoin de plus de temps pour consulter ou engager un représentant légal pour le conseiller sur le différend ; et
- d) si le Canada ou l'entrepreneur est incapable d'entamer ou de participer aux négociations en raison de circonstances imprévues et indépendantes de la volonté du Canada ou de l'entrepreneur, selon le cas.

## CS04 RESPECT DES MESURES, DES ORDRES PERMANENTS, DES POLITIQUES ET DES RÈGLES SUR PLACE

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

## CS05 TYPES ET MONTANTS DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE Supprimer la CG9.2.2 et remplacer par ce qui suit :

Le cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) et le cautionnement pour le paiement de la maind'œuvre et des matériaux (formulaire TPSGC-PWGSC 506) mentionnés au sous-alinéa 1a) de la CG9.2 doivent être présentés dans un formulaire et provenir d'une compagnie de cautionnement reconnue par le Canada (voir l'Appendice L, *Compagnies de cautionnement reconnues*, du Conseil du Trésor). Les cautionnements peuvent être présentés en format papier portant une signature et un sceau, OU en format électronique/numérique.

Les versions électroniques/numériques doivent être conformes aux exigences suivantes :

- Le cautionnement d'exécution et le cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux peuvent être soumis dans un format électronique ou numérique s'ils répondent aux critères suivants :
  - 1.1 Les versions soumises par l'entrepreneur doivent être vérifiables par le Canada en ce qui a trait à la totalité et l'intégralité du formulaire de cautionnement, y compris le contenu, toutes les signatures numériques et tous les sceaux numériques, auprès de la compagnie de cautionnement ou d'un fournisseur de services de vérification approuvé de la compagnie de cautionnement.
  - 1.2 Les versions soumises doivent être consultables, imprimables et stockables dans des formats de fichiers électroniques standards compatibles avec les systèmes du Canada et doivent être présentées dans un seul fichier, le format autorisé étant le format PDF
  - 1.3 La vérification peut être effectuée par le Canada immédiatement ou à tout moment pendant la durée du cautionnement, à la discrétion du Canada, et ne doit pas nécessiter de mots de passe ni de frais.
  - 1.4 Les résultats de la vérification doivent fournir une indication claire, immédiate et imprimable de réussite ou d'échec relativement à l'article 1.1.
- 2. Les cautionnements qui échouent au processus de vérification ne seront PAS considérés comme valides.

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif. 000

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client 1175

File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-

Wellington

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

5P468-22-0149/A L

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-

Wellington

Remplacement de la partie est de la palissade double (environ 115 m) et raccordement à la palissade simple nouvellement construite et restauration du site.

Consultez les dessins et le devis pour obtenir plus de détails sur les exigences de ce projet.

SA02	NOM COMMERCIAL	ET ADRESSE DU SOUMISSION	NNAIRE	
Nom I	égal:			
Nom a	alternatif (si applicable):			
Adres	se:			
Téléph	none:	Télécopieur:	NEA	
Adres	se électronique:			
Le sou		anada d'exécuter les travaux du p ANT TOTAL DE LA SOUMISSIO		
		ITÉ DES SOUMISSIONS tirée pour une période de trente (	30) jours suivant la date de cl	ôture de l'invitation.
À l'ac		CONTRAT e l'entrepreneur par le Canada ts constituant le contrat sont ceux		
	<b>DURÉE DES TRAVA</b> epreneur doit exécuter e	<b>UX</b> et compléter les travaux au plus ta	ard le <b>31 octobre 2023.</b>	
Le sou garant	GARANTIE DE SOUI umissionnaire joint à sa tie de soumission de l tie de soumission.	<b>MISSION</b> soumission une garantie de soun a <u>R2710T</u> -Instructions général	nission conformément à l'IG08 es - Services de constructio	3 - Exigences relatives à la on - Exigences relatives à la
SA08	SIGNATURE			
Nom e	et titre de la personne au	utorisée à signer au nom du soum	nissionnaire (Tapés ou lettres	moulées)
	Signature		 Date	

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-

Wellington

## APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

### **MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Article	Référence au devis Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou Unité de mesure		Prix calculé Excluant les taxe(s) applicables	
1	01 29 00	Mobilisation	Forfaitaire	\$
2	01 29 00	Démobilisation	Forfaitaire	\$
3	01 29 00	Relevé sur l'état des lieux avant et après la construction	Forfaitaire	\$
4	01 29 00	Relevé des pointes de poteaux de la palisade existantes (élévation et alignement)	Forfaitaire	\$
5	01 29 00	Relevé topographique après construction	Forfaitaire	\$
6	01 29 00	Préparation des soumissions de clôture et des plans de construction.	Forfaitaire	\$
7	01 29 00 31 23 33.01	Traitement de surface/restauration des zones perturbées pendant la construction (terre végétale, ensemencement et engazonnement).	Forfaitaire	\$
		\$		

### **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif. 000

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client 1175

File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1	01 29 00	Enlèvement du mur simple de palissade existant et construction d'un nouveau mur simple de palissade	metre (m)	15	\$	\$
1	01 29 00	Enlèvement du mur double de palissade existant et construction d'un nouveau mur simple de palissade	metre (m)	115	\$	\$
		\$				

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF+TPC)	\$
Excluant les taxes applicable(s)	

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington

## APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

(Le texte est copié de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <a href="https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/quide-fra.html">https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/quide-fra.html</a> daté le 2020-12-16)

**Liste des noms :** Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- i. les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée.

l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les non requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste de noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du fournis du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.					
<del></del>					
<del></del>					

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1175

File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-

Wellington

## APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

Les soumissionnaires doivent fournir les noms des sous-traitants et fournisseurs pour les travaux énumérés au tableau cidessous. Si les « propres forces » de l'entrepreneur général sont planifié d'être utilisé pour accomplir certains des travaux de division(s) il faut aussi l'indiquer.

	Sous-traitants et fournisseurs	Division
1		31 61 13
2		06 13 00

Amd. No. - N° de la modif. 000

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1175

File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-

Wellington

## ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

*	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	Publi Gove Cana
	Canada	Cana

lic Works and ernment Services ada

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 of 2

							age 1 of 2	
Description et emplaceme	nt destravaux					N° de contrat. 5P468-22-0149		
LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est,, Lieu historique national du Fort-Wellington  N° de projet 1175								
Nom de l'assureur, du cou	rtier ou de l'agent	Adresse (N°, ru	۵۱	Ville		Provir	nce Code	
postal	nier od de rageni	Autesse (N., 108) VIIIe		viiie	Plovince Code		ice code	
Nom de l'assuré (Entrepre Postal	neur)	Adresse (N <sup>o</sup> , rue)		Ville		Provir	nce Code	
Assuré additionnel								
Sa Majesté le Roi du c	hef du Canada, appelée "Sa te de l'Agence Parcs Canad				ministr	e de l'Envir	onnement,	
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	F	Plafonds	de garantie		
				Parsinistre		al général	Global -	
Responsabilité civile des entreprises					а	nnuel	Risque après travaux	
Responsabilité complémentaire/exc				\$ \$			\$	
édentaire.				\$	\$		\$	
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$				
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.								
Nom de la personne au	ıtorisée à signer au nom de(s) (l')a	assureur(s) (Cadre	e, agent, courtie	r)		Numér	ro de téléphone	
Signature Date J/M/A								

Amd. No. - N° de la modif.

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1175 File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-

Wellington

## ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

#### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énum érées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionn el, Sa Majesté le Roi du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte ava it été émise à chacun d'eux.

#### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

#### Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pasêtre inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionn és par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la v aleur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être p ayée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2</a>).

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. - N° de réf. du client 1175 File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington

## ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du Code canadien du travail et du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer		
la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Entroprendar principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		
-		
Lieu(x) des travaux		
Description générale des travaux à exécuter		
2000 in priori gorioraro dos travados di oscobilos		

Amd. No. -  $N^{\circ}$  de la modif. 000

Contracting Authority - Autorité contractante Christine Piché

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client 1175

File Name - Nom du dossier

LHN du Fort-Wellington - Réhabilitation de la palissade de l'Est, Lieu historique national du Fort-Wellington

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la
	santé et la sécurité au travail.  L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les
	équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.  L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.
même, c	signé, (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que le même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposérorésent document et les conditions du contrat.
Nom	Signature
Date	